

PREFECTURE DE L'AUDE
52 Rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE CEDEX

A l'attention de Monsieur le Préfet

Ligne Directe : 04.34.35.22.18

Montpellier, le 27 août 2015

N/Réf. : 5299/AJ/CV/ACM.2015-4395-D
Opération : PRAE Charles Cros- Site de Pieusse
Objet : Approbation CCCLT lot n°6

Monsieur le Préfet,

La ZAC Charles Cros a été créée par arrêté préfectoral n° 2010-11-3155 du 9 novembre 2010 et le programme des équipements publics de la ZAC, site de Pieusse, a été approuvé par arrêté préfectoral n° 2012-040-0008 du 21 mars 2012.

Conformément à l'article L311-6 du code de l'urbanisme, il appartient au Préfet d'approuver le cahier des charges de cessions de terrains à l'occasion de chaque cession de terrains situés à l'intérieur de cette ZAC.

Languedoc Roussillon Aménagement, en qualité de concessionnaire du Syndicat Mixte du Parc Régional d'Activités Economiques Charles Cros pour l'aménagement de cette ZAC, envisage la cession du lot n° 6 au bénéfice du Groupement de Coopération Sanitaire GAPM.

Dans la perspective de la signature de l'acte authentique de vente de ce terrain, nous vous adressons le cahier des charges de cession correspondant, ainsi que ses annexes, afin de recueillir votre approbation.

Demeurant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire,

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Aurélien JOUBERT

Directeur Général

P.J.: CCCLT- Lot n°6

Copie : - Madame Dominique Coste- DDTM- Responsable unité droit des sols

